



République Française  
Liberté Égalité Fraternité

## DÉCISION DU MAIRE N°23-008

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE ILE-DE-FRANCE NATURE AMI "RETOUR DE LA NATURE EN VILLE"

#### AMÉNAGEMENT DES COURS DE RÉCRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE REINE ASTRID - TRAVAUX DE RENATURATION

*(Annule et remplace la décision n°2023-004 du 14 mars 2023)*

Prise en application de la délibération N°20-004 du Conseil Municipal de la commune d'Aubergenville en date du 12 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Le Maire d'Aubergenville,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'agence Ile-de-France Nature, permettant aux communes retenues de bénéficier d'un financement de leurs études pré-opérationnelles et du soutien régional à la réalisation de leurs projets,

Considérant que la Commune souhaite se faire accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et entreprendre les études techniques en vue du projet d'aménagement des cours de récréation du groupe scolaire Reine Astrid (travaux de renaturation),

Considérant le programme d'investissement de la commune et son engagement à entreprendre ces études estimées à 49 609,15 € HT, soit 59 530,98 € TTC,

Considérant que ces études sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'agence Ile-de-France Nature pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet en vue des travaux de renaturation des cours de récréation du groupe scolaire Reine Astrid, jusqu'à 70% du montant HT,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le plan prévisionnel de financement de ces études se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	TAUX	MONTANT TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	37 203,30	44 643,96	Subvention Ile-de-France Nature	70,00%	34 726,41
Coordinateur SPS	4 133,70	4 960,44			
Diagnostics amiante et HAP avant travaux	900,00	1 080,00			
Géomètre (plan topographique, détection réseaux)	1 750,00	2 100,00			
Test de perméabilité	1 000,00	1 200,00			
ITV	666,67	800,00			
Diagnostic phytosanitaire (état sanitaire des arbres existants)	1 455,48	1 746,58			
Etudes géotechniques - Fondations	2 500,00	3 000,00			
			FCTVA		9 765,46
			Autofinancement Communal		15 039,11
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>49 609,15</b>	<b>59 530,98</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>59 530,98</b>

### DÉCIDE


**Article 1 :** De solliciter pour la réalisation de l'accompagnement en ingénierie de projet (AMO) et des études techniques nécessaires au projet de renaturation des cours de récréation du groupe scolaire Reine Astrid, une subvention auprès de l'agence Ile-de-France Nature, d'un montant de 34 726,41 € TTC.

**Article 2 :** La dépense est inscrite au budget primitif 2023 en section d'investissement.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 25.05.23  
Et Publié le 25.05.23



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 23 mai 2023



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legalite.com